L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

DIMANCHE MATIN, 6 AVRIL

Théâtre de l'Opéra.

L'Opéra va être vendu le premier samedi de mai, par le shérif. Il s'agit, non d'une saisie, mais simplement d'une action en partage. Il n'y en aura pas moins adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, et cette pensée a de quoi inquiéter tous ceux qui se sont intéressés à la destinée de notre théâtre depuis sa création. La population créolaise aurait-elle engloutis des centaines de mille piastres en vue d'avoir une scène lyrique de premier ordre, pour voir le théâtre de l'Opéra passer entre les mains d'un entrepreneur qui le démolira, pour en vendre les matériaux et qui livrera aux hasards plus onéreux les décors, les costumes et la précieuse bibliothèque musicale qui, à elle seule, représente une valeur considérable ? Nous espérons que nous n'aurons pas ce cruel déboire.

Mais il est une autre perspective qui ne nous sourit guère davantage. C'est celle de voir l'Opéra devenir la propriété d'un impresario ou d'un exploiteur qui changerait la destination primitive de notre théâtre pour en faire un de ces hôtels à représentation, où les troupes nomades des plus disparates se succèdent de quinzaine en quinzaine, pendant toute la saison : aujourd'hui une troupe tragique, demain un opéra italien, puis un cirque ou des acrobates, des queues-rouges succédant à des étoiles plus ou moins brillantes.

Un caravansérail de ce genre peut payer davantage, mais ce n'est pas là une des innovations que nous aimerions à voir importer dans notre quartier franco-louisianais. Prenons à nos concitoyens anglo-saxons tout ce qu'ils ont de bon, si nous pouvons, mais tachons de garder ce qui fait notre supériorité en matière de goût artistique.

Nous souhaitons donc sincèrement qu'il se fasse une combinaison, qui permette de faire passer l'Opéra entre les mains de citoyens du pays qui lui conserveront sa destination primitive de théâtre lyrique et dramatique français. Nous avons entendu de riches capitalistes exprimer au sujet de l'Opéra un intérêt très vif, et ce que nous savons nous donne l'espoir de voir réaliser quelque combinaison qui assurera, au moins, l'avenir. L'annonce de la mise en vente du théâtre hâtera, sans aucun doute, la réalisation de projets qui n'ont encore été jusqu'ici qu'à l'état de vague conception. Il faut être prêt à disputer aux spéculateurs qu'attirera la nouvelle, la proie qu'ils pourraient convoiter. Les circonstances sont difficiles, cela est vrai, mais les capitalistes qui achèteraient l'Opéra même pour le montant des hypothèques, ne feraient pas une mauvaise affaire, car ils pourraient en tirer un loyer raisonnable dès que la Louisiane sera sortie de ses embarras présents.

Lorsque le sort de l'Opéra sera définitivement fixé, il sera temps de nous occuper de ce qui concerne l'exploitation pour l'année prochaine. La réorganisation de l'Opéra est une lourde entreprise dans les conditions actuelles et on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux attendre une année encore afin de recommencer l'Opéra dans des conditions favorables et qui seraient la garantie d'un succès durable. Ceci soit dit sans vouloir décourager aucune tentative particulière tendant à nous rendre, dès l'année prochaine, les représentations lyriques dont nous avons été privés cette année, par suite de la très regrettable dissolution de l'association de l'Opéra.

La semaine théâtrale qui vient de s'écouler a été assez bonne au point de vue artistique, sinon au point de vue des recettes. Comme nous l'avons dit, l'œuvre de Tourcoing, un enfant du Havre par parenthèse, *Le Batard*, a obtenu un franc succès. Le mérite littéraire de la pièce, et la manière dont elle est charpentée peuvent prêter à quelques critiques de détail, mais la donnée est neuve et saisissante, et c'est là un mérite d'autant plus grand qu'il devient très rare.

Le banquier Duveray a, dans sa jeunesse, séduit une jeune fille qu'il a abandonnée avec un enfant, puis il s'est marié et a eu un fils. Ce fils, Robert, à vingt ans, séduit, à son tour, une jeune fille, Jeanne, qu'il adore et dont il a un fils, Armand, le batard, aime cette jeune fille sans savoir que son rival préféré est son frère, et il se propose de perdre celui-ci dans l'esprit de Jeanne.

Après avoir, dans une soirée de jeunes gens, excité Robert, par ses sarcasmes, à jouer et à faire la cour aux femmes du demi-monde qui se trouvent là, il fait monter Jeanne qu'il a fait venir en lui offrant de lui donner la preuve de la trahison de Robert. De la scène et provocation ; Robert insulte Armand et lui jette à la face l'épithète de bâtard. Un duel à mort est convenu. Robert demande un délai de huit jours pour épouser Jeanne et légitimer son enfant ; refus d'Armand qui a dit à Jeanne "je tuerai votre amant et votre fils sera aussi un bâtard." Duveray a refusé son consentement au mariage de Robert, mais il apprend le duel projeté et quand il entend le nom de l'adversaire de son fils, il reconnaît que c'est l'enfant bâtard qu'il a abandonné, et il se rend chez Armand, convaincu qu'il n'a qu'à invoquer son autorité de père pour mettre fin au différend des deux jeunes gens.

Tout l'intérêt du drame se trouve concentré dans le quatrième acte. Les théories émises par Duveray à l'appui de son refus de consentir au mariage de son fils avec sa maîtresse, ont tenu contre partie dans la sortie violente d'Armand quand Duveray invoque auprès de lui l'autorité d'un père. "Là où il n'y a pas eu de devoirs, il n'y a pas de droits," dit Armand, et il raconte les souffrances de sa mère et les siennes, comment, avec les meilleurs instincts, élevé dans un monde de déclassés, il est devenu jaloux, envieux et farouche. "Mon père, s'écrie-t-il dans un transport fougueux, s'il était ici, il devrait m'écouter à genoux," et il continue pendant que Duveray, pourbé sous le remords de la honte qu'il fait rejaillir sur de sa faute, en se mettant à genoux.

Armand apprend ainsi que Duveray est son père. Il refuse de lui pardonner, puis il éclate de nouveau quand Duveray lui fait remarquer que Robert est son frère. Mais Robert arrive, le père se place entre ses deux fils. "Celui de vous qui voudra tuer son frère devra tuer son père d'abord, s'écrie-t-il. Le cœur d'Armand finit par se fondre, il embrasse son frère et exige de Duveray qu'il accorde à celui-ci l'autorisation d'épouser Jeanne. Duveray consent et il demande au bâtard de lui laisser l'espoir d'un pardon, Armand reste inflexible, mais surmonté par son père et son frère s'éloignent, il rappelle Robert et l'étreint de nouveau dans ses bras, puis reste seul, il s'écrie : "Ah ! mon père, si vous l'aviez voulu comme je vous aurais aimé !"

Le public a été empoigné par ces scènes, du quatrième acte, il a été prodigue d'applaudissements, dont une partie revient de droit à l'auteur, tandis que l'autre appartient à juste titre à M. Ariste, qui a rendu le rôle d'Armand d'une façon très dramatique, et qui a été particulièrement très émouvant dans ce quatrième acte. Il a été tour-à-tour farouche, implacable, superbe de défiant, de sarcasme et de rage, puis ému et touchant dans l'épisode final. M. Acelly a gagné dans notre opinion, il a bien interprété le rôle de Robert, mais M. Falze a été insuffisant dans celui de Duveray. Mesdames Miller et Cadi et M. Deschamps ont tiré bon parti de leurs rôles, d'ailleurs peu importants.

La représentation de mercredi n'avait pas attiré autant de monde que nous l'eussions désiré pour le bénéficiaire, M. Schaub ; nous n'avons qu'à constater un succès artistique pour notre premier comique qui a rendu avec beaucoup de bonhomie et de naturel le rôle de Pommerol des *Femmes terribles*. Les *Folies dramatiques* ont été jouées avec verve et entrain par MM. Bandy, Duplan, Chiol et Mlle Dewinthre.

Le spectacle de ce soir offre de la variété : *Gasparde le Pêcheur*, drame en cinq actes, précédé d'un prologue, *Les Prés Saint Gervais*, vaudeville en 2 actes, de V. Sardou, et *Madame attend monsieur*, vaudeville en un acte.

Pendant la semaine sainte relâche complète. Cela donnera le temps aux artistes, non de se reposer, mais d'apprendre *La Dame de Monsoreau*, annoncée pour le dimanche de Pâques.

$6,000 EN OR.—Bureau Central pour la vente des billets de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, 107 rue du Canal, magasins de Grover & Baker ; $37,585 de lots ; un lot de $5000 en or. Billets : 50 cents et donnant un coupon droit d'entrée à la Foire.

LA BANQUE NATIONALE D'ÉTAT.—Cette Banque vient de publier un rapport trimestriel sur sa situation jusqu'à la clôture des affaires le 29 mars 1873. Le rapport est brillant. Avec un capital social de $850,000, elle a reçu pour $2,000,000 05 de dépôts, preuve irréconsidérée de la confiance qu'elle inspire aux capitalistes. Aussi possède-t-elle à même de déclarer, pour trois mois seulement, un dividende de 2 1/2 pour cent au profit des actionnaires, et un dividende de 3/4 pour cent au profit des déposants ; — car la banque est fondée sur le principe de la mutualité. C'est un exemple, et nous en faisons compliment aux directeurs et au président de cette institution.

LOTERIE DES FAIR GROUNDS.—Ce plan populaire attire l'attention de tout le monde, et les demandes de billets qui arrivent de toutes les parties du pays sont, pour notre population de la ville, un avertissement. Il faut qu'elle se presse et elle veut en avoir, car le nombre des billets à émettre est fixé et limité. Quand il n'y en aura plus, le prix d'entrée aux Fair Grounds sera le même, mais sans donner droit à aucune chance dans la loterie. Le Bureau central, rue du Canal, No. 107, est en pleine vente d'souscription : il a été judicieusement établi par l'Association, pour mettre les dames de notre ville à même de manifester jusqu'à quel point elles sont résolues à soutenir cette Institution si utile.

Nous verrons quel sera l'heureux gagnant du prix capital de cinq mille piastres en or. Une dépense de 50 cents seulement promet de beaux retours, sans compter l'entrée à la Foire. Nous ne serions pas étonnés d'apprendre que tous les billets ont été pris avant le grand jour de l'ouverture.

PIANOS DROITS. — On verra plus loin une annonce de M. Louis Grünewald, rue du Canal No 129, qui vient de recevoir une grande consignation de pianos Westermayer, fabriqué à Berlin, tout exprès pour le climat de la Louisiane. Ces pianos Westermayer commencent à avoir une fière réputation dans le monde et rivalisent aujourd'hui avec les pianos de Steinway et de la grande maison de Pleyel. Ils ont un son vibrant, corsé et doux et sont très solides. M. Grünewald dit que nonobstant la hausse de l'or, il vendra ces pianos aux prix ordinaires, c'est-à-dire aux prix réduits.

PROPOSITION POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUITS DE MINE.—Nous appelons l'attention des entrepreneurs sur l'annonce de la compagnie de mine de soufre de Calcasieu, qui désire recevoir des propositions pour le forage et la construction d'un puits d'extraction de 440 pieds environ de profondeur. Les propositions seront reçues jusqu'au 1er juillet 1873. On peut voir les plans et devis au siège de la compagnie, rue Carondelet No. 34.

BELLES MARCHANDISES A BON MARCHÉ. — Nous avons souvent écrit ces mots à propos des annonces de la maison Danziger, rue du Canal 103, entre les rues Remparts et Bourgogne, mais nous pensons qu'ils ne furent jamais mieux justifiés que lorsque le sont aujourd'hui. Qu'on lise l'annonce que cette maison, si bien établie, publie aujourd'hui dans nos colonnes, et l'on verra qu'en effet, elle réunit toujours le beau au bon marché. Le stock de marchandises qu'elle vient de mettre en vente est réellement magnifique et l'on cherchait vainement ailleurs des articles plus nouveaux, plus élégants et plus riches. Nous en prévenons les dames en les invitant à profiter de la baisse de prix que leur offre la maison Danziger.

SOCIÉTÉ SECRÈTE A PARIS,

La *Gazette des Tribunaux* raconte dans les termes suivants la perquisition qui a été faite vendredi soir dans le local du cercle des familles :

Hier au soir vendredi, vers dix heures moins un quart, M. Jacob, commissaire de police, porteur d'une commission rogatoire régulièrement délivrée par un juge d'instruction de Paris, s'est présenté, 161, rue Saint Honoré, pour procéder à des perquisitions dans un appartement du troisième étage, soi-disant affecté aux réunions du Cercle parisien des familles," mais signalé depuis quelque temps à la justice comme étant, en réalité, le lieu de réunion d'une association non autorisée.

Au moment où le magistrat et ses agents pénétrèrent dans le local du Cercle, on dansait en effet, dans une grande salle brillamment éclairée, et où tout présentait l'apparence d'une soirée ordinaire. Mais, sur les interpellations pressantes du commissaire de police, on se décida à indiquer le chemin d'un autre appartement contigu "spécialement réservé aux célibataires (sic)", et dans lequel se tenaient, tous les vendredis, des réunions exclusivement composées d'hommes, au nombre de cinquante environ.

Un certain désordre et des bruyantes protestations se produisirent à l'arrivée du commissaire, dans cette dernière partie de l'appartement, où de nombreux assistants, présidés par un bureau composé de trois personnes, écoutaient un orateur qui s'est si immédiatement.

Sur-le-champ, M. Jacob, malgré les vives réclamations de l'assistance, procéda aux constatations nécessaires et à de minutieuses perquisitions qui amenèrent la saisie de pièces qui paraissent de nature à établir le caractère clandestin et le but évidemment politique de la réunion.

Cette association avait déjà attiré l'attention de l'autorité par la publication d'une adresse au gouvernement provisoire de l'Espagne, insérée dans plusieurs journaux et signée d'un grand nombre de noms.

L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité.

—On vient de terminer, dans les chantiers de Lorient, la construction d'un nouveau bâtiment blindé qui est appelé à faire une véritable révolution dans la marine. Ce cuirassé privé a reçu l'*Espadon*, et son ingénieuse disposition mérite une description.

Deux puissantes machines à vapeur le mettent en mouvement et lui permettent à sa volonté, de fondre sur un ennemi ou de se dérober à ses coups. Il possède, en outre, grâce à la combinaison de ses forces motrices, la précieuse qualité d'éviter sur place.

L'*Espadon*, en état de défense, présente aux coups de ses adversaires une surface sphérique qui émerge à peine au-dessus de l'eau. L'abordage y est, par suite, impossible ; une quantité de tubes, disposés sur le pont, l'inonde instantanément d'une vapeur condensée qui forme autour de lui un véritable nuage. Comme armes offensives, il possède un gigantesque éperon d'acier de deux mètres et demi de long et de vingt centimètres de diamètre, qui lui permet de percer la coque des plus puissants navires blindés.

Au centre du bâtiment se trouve une tourelle protégée par une carapace dans laquelle est un énorme canon pouvant facilement être dirigé dans tous les sens et lançant des projectiles d'un poids et d'une force de pénétration inconnus jusqu'ici. Son tir efficace s'étend au moins à 8,000 mètres.

Les expériences de tir qui vont avoir lieu prochainement seront entourées du plus grand mystère.

—Dès samedi soir, M. le Président de la République a envoyé à M. de G. Gontaut-Biron le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

—L'ouverture de la session des Conseils généraux est annoncée pour le lundi 21 avril.

—Par suite de la mort de M. Julien, ex-directeur des chemins de fer de l'Ouest, son oncle, M. Lockroy, radical, ancien député de Paris, actuellement membre du conseil municipal et rédacteur du *Rappel*, se trouve être l'un des plus riches capitalistes de Paris. M. Julien laisse en effet à son neveu plus de 300,000 fr. de rente.

☞ On trouvera un grand assortiment de macaronis, vermicelles, et autres pâtes et de l'extrait de café à la grande fabrique de candis de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée.

— Le *Français* raconte la jeunesse du P. Monsabré, le prédicateur de Notre-Dame. Il était, paraît-il, dans son enfance, terrible et "diablotin."

Voici le récit d'un tour qu'il joua au premier chantre de la paroisse :

A l'église de Cour-Chevenry, comme dans beaucoup d'églises de villages, les cordes des cloches pendent dans le chœur au-dessous du lutrin. Or, le premier chantre était chauve et portait perruque, tentation perpétuelle pour l'enfant de chœur assis derrière lui.

Un jour, il n'y peut plus tenir : il s'empare d'un cierge cassé, en tire la mèche et y prend des fruits les plus estimés d'Europe et d'Amérique. On peut dire sans exagération que ces sirops sont d'une finesse extrême et d'un goût tout à fait supérieur.

☞ Sans nier la puissance des agents minéraux et des produits chimiques dont la science a su tirer parti pour guérir les maladies, il faut reconnaître qu'il y a dans les plantes des propriétés que les modernes ont trop négligées. C'est en faisant des recherches sur les propriétés médicinales de certaines racines, écorces et plantes que l'on est arrivé à la composition des HOME STOMACH BITTERS, l'un des meilleurs stimulants toniques qui soit en usage.—Voir l'annonce.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce ? A la grande fabrique de Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 1

AVIS AUX ALSACIENS LORRAINS.—Nous appelons l'attention des Alsaciens-Lorrains qui n'ont pas encore opté pour la nationalité française, par suite d'une impossibilité quelconque, sur l'avis du consulat de France inséré dans nos colonnes. Une décision récente du ministre de la justice leur donne la faculté d'opter par correspondance en se conformant aux règles indiquées dans l'avis du consulat. Le délai pour formuler leur demande expire le 30 septembre 1873.

THE HEMLOCK SWAMP.—Nous avons reçu de Geo. Ellis & brother, un ouvrage intitulé : *The Hemlock Swamp and a Season at the White Sulphur Springs*, par Elliot Leigh Whittlesey. Ce volume nous paraît être écrit d'un style facile et agréable, et il sera le avec intérêt par ceux qui aiment les sentiments honnêtes exprimés dans un langage à la fois simple et élégant.

IMPORTATIONS FRANÇAISES.—MM. Levois et Jamison, rue du Canal 129, annoncent qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du Hâvre le plus fort et le plus élégant assortiment d'étoffes françaises qui ait jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans. La maison Levois et Jamison a une grande réputation sans doute, et nous ne doutons pas que la beauté de l'assortiment ne réponde exactement aux assurances que nous trouvons dans l'annonce. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage.

☞ Jus de Fruits français. — Fraises Framboises et Groseilles, — venant d'être reçus directement de France par la maison Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, 121 et 123.

$37,585 de lots seront distribués par l'Association de la Loterie de la Foire d'Etat de la Louisiane, le 30 avril courant. Le nombre des billets émis est limité. Pour les billets, s'adresser au bureau central, rue du Canal, No 107, magasins de Grover & Baker.

Assessment Nos 129, 130 et 131. Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de J. Schindler, T. Gran et W. T. Perry—payable au bureau de la MUTUAL AID AND BENEVOLENT ASSOCIATION, (Association d'assurance sur la vie et d'assistance et de bienfaisance mutuelle), rue du Camp, N° 19. Montant payé depuis l'organisation, en août 1868, $316,250.

DIVERS! DIVERS.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de la maison G. Pascal & Co., Nos. 74 et 76 rue Poydras qui a à vendre d'excellents articles de l'Ouest pour famille. Parmi ces articles nous citerons des jambons, du bacon, petit porc, du whisky vieux Bourbon, divers comestibles du Sud, et aussi plusieurs articles de grocerie.

HUILE.—M. Amédée Couturié, rue de la Vieille Levée No. 30, a à vendre, en dépargnement du navire Carl Johan, venant de Cette, une grande consignation d'huiles de diverses marques et de l'huile vierge d'Aix.

EN DÉBARQUEMENT.—M. U. Marinoni, N 69, rue Vieille-Levée, annonce, en débarquement du navire *Pasqualino*, de Marseille, du vin de Bandol-Suquet, de l'ail, du vermouth et de l'huile Plagniol.

☞ Les acheteurs de la campagne et de la ville trouveront, au plus bas prix du marché, tous les articles se rattachant au commerce de confiserie, chez Norman & Reiss, rue de la Vieille-Levée, Nos. 121 et 123

SOCIÉTÉ SECRÈTE A PARIS,

La *Gazette des Tribunaux* raconte dans les termes suivants la perquisition qui a été faite vendredi soir dans le local du cercle des familles :

Hier au soir vendredi, vers dix heures moins un quart, M. Jacob, commissaire de police, porteur d'une commission rogatoire régulièrement délivrée par un juge d'instruction de Paris, s'est présenté, 161, rue Saint Honoré, pour procéder à des perquisitions dans un appartement du troisième étage, soi-disant affecté aux réunions du Cercle parisien des familles," mais signalé depuis quelque temps à la justice comme étant, en réalité, le lieu de réunion d'une association non autorisée.

Au moment où le magistrat et ses agents pénétrèrent dans le local du Cercle, on dansait en effet, dans une grande salle brillamment éclairée, et où tout présentait l'apparence d'une soirée ordinaire. Mais, sur les interpellations pressantes du commissaire de police, on se décida à indiquer le chemin d'un autre appartement contigu "spécialement réservé aux célibataires (sic)", et dans lequel se tenaient, tous les vendredis, des réunions exclusivement composées d'hommes, au nombre de cinquante environ.

Un certain désordre et des bruyantes protestations se produisirent à l'arrivée du commissaire, dans cette dernière partie de l'appartement, où de nombreux assistants, présidés par un bureau composé de trois personnes, écoutaient un orateur qui s'est si immédiatement.

Sur-le-champ, M. Jacob, malgré les vives réclamations de l'assistance, procéda aux constatations nécessaires et à de minutieuses perquisitions qui amenèrent la saisie de pièces qui paraissent de nature à établir le caractère clandestin et le but évidemment politique de la réunion.

Cette association avait déjà attiré l'attention de l'autorité par la publication d'une adresse au gouvernement provisoire de l'Espagne, insérée dans plusieurs journaux et signée d'un grand nombre de noms.

L'instruction de cette affaire se poursuit avec activité.

LA CATASTROPHE A TRENTON.

Une déplorable catastrophe, dit le *Messager-France*, vient de se produire hier matin, à dix heures et demie, dans l'église catholique de Saint-Jean, à Trenton, New-Jersey.

On sait que les dimanches et fêtes, les orgues de l'église ne jouent qu'à la messe de midi. Il était ce jour-là, onze heures, quand l'organiste, n'avaient pas encore commencé la messe, et, dans l'église, on ne voyait que quelques fidèles, parmi lesquels se trouvaient quelques enfants de chœur qui les remplissaient, lorsque tout à coup, sans avertissement, sans aucune cause apparente, une partie de la voûte s'effondra, ensevelissant sous elle une vingtaine de personnes qui se trouvaient dans le chœur et dans la nef.

Il n'est pas exagéré de dire que, pendant quelques minutes, le désordre fut indescriptible. Les cris de douleur et de terreur, les appels de ceux qui étaient ensevelis, les gémissements des blessés, les exclamations de ceux qui étaient encore en dehors de la partie écroulée, tout cela formait un ensemble d'une terrible et douloureuse impression